

N°646—Année 2022

Le 15 décembre 2022



Sommaire :

- Page 2 : Téléthon 2022
- Page 3 : Colis des séniors
- Page 4 : Compte rendu réunion du conseil municipal
- Page 5 : Recensement de la population 2023
- Page 6 : Arrêté municipal
- Page 7 : Informations
- Page 8 à 10 : Associations
- Page 11 : Petites annonces et Divers
- Page 12 : Permanence des élus

FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 📠 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
✉ mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
🌐 www.mairieflesselles.fr



L'Harmonie de Flesselles se produira le samedi 17 décembre à 18 h en l'église de Flesselles dans le cadre de son concert de Noël 2022. Entrée libre.

A l'issue du concert, un vin chaud ou un chocolat chaud vous sera offert. Nous vous demandons simplement de vous munir d'une pièce 1 euro pour régler la consigne du gobelet à l'effigie de notre Harmonie qui fête cette année ses 160 ans d'existence (1862-2022). Cette consigne vous sera rendue si vous souhaitez pas conserver ce gobelet.

Nous espérons vous voir nombreux.

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 29 décembre 2022

Bulletin bimensuel d'informations municipales

Téléthon

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



L'opération Téléthon organisée
cette année a permis de reverser

3 513,48€

à l'AFM TÉLÉTHON

Grand merci aux donateurs, aux associations :
Polyméca et ses quads, Les Foulées Flesselloises
et les marcheurs, le Judo Club de Villers-Bocage
et ses Judokas, les Etoiles Filantes et ses Pom-
pom Girls, les Hirondelles et ses Danseuses, les
Ainés et leurs créations, le Jardin de l'Evasion et
sa tombola...

Ainsi qu'aux bénévoles sans qui il n'y aurait ni
tartiflettes, ni tripes, ni crêpes, ni bar.....

A l'année prochaine.....



Colis des séniors



Les colis seront distribués

UNIQUEMENT le

JEUDI 15 DECEMBRE 2022

À LA MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE 10 H À 12 H

ET DE 13H30 À 17H30

aux résidents de la commune ayant rendu leur fiche d'inscription
avant le 7 novembre 2022

Pour les aînés en maison de retraite et les personnes hospitalisées en long séjour,
la commune remettra un coffret garni.

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent charger une aide-ménagère ou toute autre personne de venir chercher leur colis **avec une autorisation signée de leur part.**

Une collation sera servie aux personnes présentes.



Conseil Municipal du 25 Novembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 15 Novembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du 25 Novembre 2022 à la Mairie à 20 heures, sous la présidence de Mr LOUETTE Jocelyn, Maire.

Membres présents : BONNARD Solange, CHERIFI Alice, DELECLUSE Nathalie, DUBREUCQ Ludovic, HUL Sovankiri, LOUETTE Jocelyn, MARTINVAL Claude, MOREL Claude, MOREL-AFIR Louisa, NOGENT Roland, PECOURT Isabelle, PERRET Eric, PHILIPPON Jeannine, ROZMIAREK Sylvie, TOUPART Patrice, Conseillers municipaux et, LEU Eric, conseiller municipal suppléant, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mme DUGAVE Estelle a donné mandat de vote à Mme CHERIFI Alice

Mr GUIBON Eric a donné mandat de vote à Mr LOUETTE Jocelyn

Mme MARSILLE Séverine a donné mandat de vote à Mme MOREL AFIR Louisa

Mme SEGURA FARO Véronique a donné mandat de vote à Mr NOGENT Roland

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MOREL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Révision du loyer du podologue : Délibération n° 53/2022 - Adopté à l'unanimité
- 2 -Subventions aux associations communales saison 2022-2023 : Délibération n° 54/2022 - Adopté à l'unanimité
- 3 -Recrutement de 4 agents recenseurs pour l'enquête de recensement 2023: Délibération n° 55/2022 - Adopté à l'unanimité
- 4- Décisions modificatives au Budget Primitif 2023 commune – Délibération n° 56/2022 – Adopté à l'unanimité
- 5 -Demande de subvention à la FFF pour remplacement de 3 abris de touche – Délibération n° 57/2022 – Adopté à l'unanimité
- 6 -Demande de reversement de 50 % à la CCTNP pour remplacement de la grille des eaux pluviales – Délibération n° 58/2022 - Adopté à l'unanimité
- 7—Désignation d'un correspondant incendie et secours – Délibération n° 59/2022 – Adopté à l'unanimité
- 8 - Choix cadence d'amortissement pour 2 biens du budget des Locaux commerciaux – Délibération n° 60/2022 – Adopté à l'unanimité
- 9- Dénomination de 2 nouvelles voies publiques à la Zone Industrielle – Délibération n° 61/2022 – Adopté à l'unanimité
- 10 -Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour vidéo protection

Certifié exécutoire

Fait à Flesselles, le 06 Décembre 2022

Compte tenu de la réception

Le Maire,

en préfecture le 06/12/2022

Jocelyn LOUETTE

et de la publication le 06/12/2022



**Notre commune sera
recensée du 19 janvier
au 18 février 2023**

 **Recensement**
de la population 2023



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

Q le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Arrêté Municipal

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



République Française

MAIRIE DE FLESSELLES

- ARRETE MUNICIPAL n° 59 / 2022 -

Objet : Arrêté portant interdiction de circulation – Rue d'Amiens / RD 933

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 133-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-14
Instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle – Livre 1 – signalisation des routes 8ème partie – signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant la demande en date du 8 décembre 2022 présentée par l'entreprise ENEDIS,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des agents du chantier pendant la durée des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique haute tension **le vendredi 6 janvier 2023 de 8h à 17h.**

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules sera **interdite** le vendredi 6 janvier 2023 de 8h à 17h.

Article 2 : Cette interdiction de circulation sera portée à la connaissance des usagers par pose de panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des entreprises intervenant sur ce chantier.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villers Bocage et le Maire de la commune de Flesselles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Flesselles, le 12 décembre 2022

Le Maire Adjoint,
Responsable des travaux
P. COUPART



Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Informations

Les jardins ouvriers

La mairie va mettre prochainement à disposition 3 jardins ouvriers.

Si vous êtes intéressés, veuillez nous adresser un courrier pour candidature à la mairie à l'attention de M. TOUPART, Adjoint au Maire.

Ces terrains seront attribués par tirage au sort, lors d'un prochain conseil municipal.

Eclairage des guirlandes

Pour consentir à l'effort national et limiter la consommation en énergie électrique, les guirlandes seront installées à partir du 12 décembre pour être retirées le 8 janvier 2023 ; elles seront éteintes de 23h à 6h.



SMIRTOM

Les containers destinés au cimetière sont régulièrement remplis de déchets tels que des branchages issus de taillage de haies.

Ces dépôts sont le fait de particuliers indéclicats qui ont trouvé cette solution pratique mais non concevable pour se débarrasser de leurs déchets.

Si cette solution perdure, le SMIRTOM nous informe qu'il ne ramassera plus les poubelles du cimetière.

Stationnement gênant

Des voitures garées rue Gargault n'ont pas permis aux véhicules du SMIRTOM d'effectuer le ramassage de certaines poubelles.

Nous comptons sur votre compréhension pour que cette situation ne perdure pas.

Associations

Les Aînés de Flesselles

Depuis trois ans, nous n'avons pas eu l'occasion de nous réunir autour d'un bon repas, chose faite le 11 novembre chez tante Anna.

Laurent et son équipe nous ont reçu autour d'un excellent repas (merci au cuisinier). Nous avons passé un agréable moment content de se retrouver dans la bonne humeur et la convivialité



Associations

CATM/Membres et Sympathisants

Section de Flesselles

Les membres sympathisants et anciens combattants de la section CATM ont tenu, le samedi 3 décembre, leur assemblée générale à la salle des mariages, en présence de Monsieur le maire Jocelyn Louette, Le président Philippe Marolles a demandé une minute de silence en mémoire de Henry Tellier, Jean Pierre Cavenel, Jackie Camus et Bernard Binoist. Lecture du rapport moral et d'activités par Michel Ménager secrétaire et par Chantal Brückmann, trésorière pour le compte rendu financier 2021 /2022. Une année riche en événements dont la remise officielle du nouveau drapeau, cérémonies et autres, Les projets 2023 ont été abordés et à déterminer lors de la prochaine réunion du bureau. Le pot de l'amitié clôture l'assemblée générale.



Associations



RUN & BIKE



Flesselles



LE 8 DE

1ÈRE ÉDITION

FLESSELLES

SAMEDI 7 JANVIER 2023

DÉPART 14 H

12 KM
ÉQUIPES DE 2 (1 VÉLO)
25 EQUIPES MAX
20 KM
ÉQUIPES DE 4 (2 VÉLOS)
25 EQUIPES MAX


Informations 06 11 87 51 26
communication.rof@gmail.com



PETITES ANNONCES



Divers

A LOUER

Garage

50 euros par mois

S'adresser à la mairie.

**Nous vous souhaitons
à toutes et à tous
de bonnes et
heureuses
fêtes de fin d'année**

histoire et traditions du
PAYS DES COUDRIERS

6€

revue semestrielle Novembre 2022 N° 63



Environ de Villers-Bocage

**En vente
en Mairie**



LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.